

Compétition du 2 juin 2018 au golf de Donnery

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être remplacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Les **chemins de toute nature** font **partie intégrante du parcours** (pas de free-drop).

Les **grillages de protection des départs dames** sont des **obstructions inamovibles** (trous 4, 7, 8 et 17).

Au **trou n° 9**, vous pouvez utiliser la DZ située au niveau des départs dames si votre premier coup a fini dans l'obstacle d'eau.

Au **trou n° 18**, vous pouvez utiliser la DZ située à droite du green si votre balle a fini dans l'obstacle d'eau.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprises

